8 Fevrier 1848.

JOURNAL SEMI-HEBDOMADAIRE,

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montreal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

A Quebec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIUX, LITTERAIR, INDUSTRIL, T COMMRCIAL.

LOUIS. O. LETOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education. Industri . Progrès.

Vol. IV. No. 87

PARAISSANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT.
(Payable d'avance.

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, ... £1
Abonnement à l'Album Mensuel, Litterair et Musical, seul, . . . £1
Aux deux publications reunies, ... £1 1
Tous Instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix que ci-dessus

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous, premiere insertion. 2s. 6
Dix lignes et au-dessous, première insertion. . . . . 3s. 4d.
Au-dessus par ligne. . . . . .
Toute insertion subsequente, le quart du prix
(Affranchir les lettres.)

Feuilleton de la Revue Canadienne.

ETUDES HISTORIQUES.

PROMENADES AUX ENVIRONS DE PARIS.

MARLY-LE-ROI.

II. LES MARLY, PORTRAITS EL ANECDOTES DE COUR.

(*Suite.*)

Mme de Maintenon se dédommageait royalement dans le jardin de Marly, quand elle daignait s'y promener avec Louis XIV. "Il aurait été cent fois plus librement avec la reine, et avec moins de galanterie ; c'était le respect le plus marqué ; quoiqu'au milieu de la cour et de tout ce qui voulait s'y trouver des habitants, le roi s'y croyait en particulier, parce qu'il était à Marly." Tantôt il se tenait dans sa voiture, et Mme de Maintenon dans sa chaise à porteurs ; les princesses et la cour suivaient à pied ; tantôt à pied lui-même, le roi marchait auprès de la chaise, ôtant son chapeau et s'inclinant à toute minute pour parler ou pour répondre à la favorite. Si elle s'arrêtait à considérer quelque nouvel ornement, elle faisait un signe à la duchesse de Bourgogne (la seconde Dauphine), qu'elle appelait *ma mignonne*, et qui l'appelait *ma tante*. La duchesse accourait se percher comme un oiseau sur le bâton de la chaise, et s'étudiait à charmer la conversation jusqu'au retour. Alors le roi, toujours à pied, et nu-tête, reconduisait Mme de Maintenon, et ne prenait congé d'elle qu'à l'entrée du château. C'était un spectacle, s'écrie Saint-Simon, auquel on ne pouvait s'accoutumer.

Nous avons nommé la duchesse de Bourgogne, parlons un peu de cet ange de Marly. Jeune et joyeuse, "régulièrement laide et parfaitement jolie," bienveillante, adorable et adorée pour son esprit et son cœur, autant que pour les grâces de sa personne, digne épouse de ce petit-fils de Louis XIV, dont Fénélon, son maître, eût fait un roi-modèle si la mort l'avait permis, la Dauphine désarmait jusqu'à Saint-Simon, cet impitoyable censeur. "Faut-il le dire ? nous avions à Marly une princesse charmante, qui par ses grâces, ses soins et ses façons uniques en elle, s'était emparée du roi, de Mme de Maintenon et de Monseigneur le duc de Bourgogne. En particulier, elle sautait au cou du roi à toute heure, se mettait sur ses genoux, le tourmentait de toutes sortes de badinages, visitait ses papiers, ouvrait et lisait ses lettres en sa présence, quelquefois malgré lui, et en usait de même avec Mme de Maintenon. Dans cette extrême liberté, jamais rien ne lui échappa contre personne ; gracieuse à tous, et parant même les coups toutes les fois qu'elle le pouvait ; attentive aux domestiques intérieurs du roi, n'en dédaignant pas les moindres, bonne aux siens, et vivant avec ses dames comme une amie et en toute liberté, vieilles et jeunes ; elle était l'âme de la cour, elle en était idolâtrée ; tous, grands et petits, s'empressaient à lui plaire ; tout manquait à chacun en son absence, tout était rempli par sa présence ; son extrême faveur la faisait infiniment compter, et ses manières lui attachaient tous les cœurs."

Et pourtant l'ange de Marly devait y trouver un ennemi secrêt, un infâme assassin !.. Mais avant de raconter cette tragédie, qui servira de prologue à tant d'autres, nous avons à exposer une des plus piquantes comédies dont Marly fut le théâtre.

III. LE RENARD LOUIS XIV ET LE CORBEAU SAMUEL BERNARD.

Elle se rapporte à la malheureuse année 1708. Louis XIV en personne, malgré son grand âge, y joua le rôle du renard de la fable, et celui du corbeau échet à maître Samuel Bernard.

"Ce Bernard, dit Saint-Simon, était le banquier le plus riche et le plus vain de l'Europe, et qui faisait le plus gros et le plus assuré commerce d'argent." Il avait déja prêté au roi des sommes énormes pour les guerres de la succession d'Espagne, lorsqu'il reçut, à Paris, la visite du contrôleur général Desmarets, qui ne savait plus de quel bois faire flèche, et qui venait d'essuyer les refus de tous les traitants.

Le ministre prit, en abordant le financier, sa figure la plus avenante et la plus douce, et, après force compliments et gracieusetés, il finit par lui demander.. un peu de *son fromage*.., huit ou dix millions.

Bernard fronça le sourcil, et fit le calcul de de tout ce qui lui était dû.. Cela montait à trente millions à peu près..

Desmarets lui rappela, de son côté, ce qu'il avait gagné avec le roi, c'est-à-dire trois fois au moins ce qu'il lui avait prêté.

—Si vous ajoutez ces dix derniers millions, conclut-il, vous allez donc en gagner encore une trentaine. J'ai honte de vous proposer une si mince affaire ; mais enfin les temps sont durs. Cette guerre de succession nous a mis à sec.

—Et quand comptez-vous me rendre cela ? dit Bernard, les mains croisées sur son gros ventre.

—Après l'occupation de Lille, assiégée depuis Pâques.

—Et qui sera reprise à la Trinité, repartit Bernard en clignant de l'œil.

Il recommença ses calculs, et refusa les dix millions.

—Voyons, monsieur, reprit Desmarets avec bonhomie, nous rabattrons à sept millions ! Le premier venu nous fournira le reste.

Bernard refusa les sept millions.

Le contrôleur vit qu'il fallait employer les grands moyens, et prouva au financier que cette complaisance lui ferait partager la gloire de Louis XIV.

—Ou sa ruine, objecta froidement Bernard.

Le mot était dur. Le ministre fit la sourde oreille. Il ne réclama plus six millions, et prit le banquier par les sentiments.

—Que diantre, mon cher, il y a longtemps que nous nous connaissons. Nous avons fait notre fortune ensemble. Vous étiez escompteur à la semaine, quand j'allais voir mon grand-père, laboureur à Noyon. Je ne suis donc pas homme à vous en imposer. Je vous donne ma parole d'honneur que tous vos prêts vous seront remboursés dans trois mois.. Je reste à dejeuner avec vous, et je ne m'en vais pas sans votre promesse.

Desmarets savait Bernard très-coulant entre deux vins ; il lui avait déjà escamoté de grosses sommes en s'extasiant sur ses flacons de Chypre et Xerès. Mais cette fois il avait compté sans son hôte.

—Vous me rembourserez dans trois mois, dites-vous ? fit observer Bernard au dessert ; qui me garantit que vous serez ministre à cette époque ?

—Une petite histoire que je vais vous raconter.. entre nous, repliqua Desmarets après quelque hesitation..

Il avait fortement usé des vins de l'amphitryon, afin d'amener celui-ci à en abuser. On en jugera par la gravité de sa confidence, argument désespéré de parvenu à parvenu :

—C'était dans le bon temps, sous Colbert ; j'étais alors intendant des finances. J'avais déjà fait de gros gains et des folies.. Je transportais des villages pour arrondir mes parcs.. Vous savez ? à Maillebois et à Châteauneuf.. Quand soudain Colbert meurt, et Louvois jure ma perte. Il persuade au roi que j'ai retiré des millions de la fonte des pièces de trois sous.

Bernard sourit, Desmarets lui verse à boire et continue :

—On charge Pelletier, le nouveau contrôleur général, de mon exécution. Il choisit un jour d'audience publique. Là, devant tous les financiers, qui la veille rampaient à mes genoux, il m'appelle et me dit à haute voix :

—Monsieur Desmarets, je suis désolé de la commission que Sa Majesté m'a donnée pour vous. *Elle m'a enjoint de vous déclarer que vous êtes un fripon* (1). Comme c'est Colbert qui le lui a écrit a son lit de mort, le roi veut bien vous faire grâce ; mais vous n'êtes plus intendant des finances, et vous êtes exilé à Maillebois, d'où il vous est interdit de decoucher un seul jour.

Je veux répliquer et me défendre :

—Allez-vous-en, interrompt Pelletier, vous avez quatre heures pour quitter la cour. Je n'ai pas autre chose à vous dire.

Et il me tourna le dos.

Je signai ma démission et je fis mes paquets.

—Et bien ? demanda Samuel Bernard étonné.

—Eh bien ! reprit Desmarets, bientôt après j'étais directeur des finances ! et me voici contrôleur général ! Vous voyez donc que je ne tombe que sur mes pattes et pour mieux me relever.. ajouta le ministre en vidant gaiement son verre.

Mais sa confiance ne lui réussit pas mieux que ses flatteries. Bernard en profita pour le traiter avec hauteur, et le laissa rabattre à cinq, à quatre, à deux, à un million, sans lui accorder un denier.

Desmarets s'en alla furieux.. Puis songeant que sa colère ne lui rapporterait rien, il confia sa revanche à Louis XIV ; et voici comme la vanité du traitant les dedommagea de sa cupidité.

Le surlendemain, Bernard reçut une invitation de se rendre à Marly. C'était un honneur si grand et si peu attendu, qu'il en éclata d'orgueil et ne soupçonna pas le piege..

Il se couvre de brocart et d'or, des pieds à la tête, attelle ses plus beaux chevaux à ses plus beaux carrosses, et, suivi d'un train de prince, gonflé comme la grenouille devant le bœuf, faisant la roue comme le geai sous les plumes du paon, il arrive avec grand fracas à Marly.

Desmarets le reçoit, à son pavillon, le plus gracieusement du monde, et voit, en riant sous cape, qu'il a déjà perdu la raison..

—Monsieur Bernard, lui dit-il, j'ai rendu votre réponse au roi ; tout en regrettant de s'adresser à d'autres, Sa Majesté a voulu vous montrer qu'elle ne vous estime pas pour vos écus.

Le financier s'incline et déclare que Sa Majesté est trop bonne. Puis il dine avec le contrôleur général, qui ne lui adresse pas un mot de reproche, afin de laisser s'accumuler ses remords..

Peu de temps après, Louis XIV sort du pavillon royal, suivi d'une foule de courtisans et de grands seigneurs, notamment du comte Bergheyk, gouverneur des Pays-Bas, amené ce jour-là à Marly par Chamlay et Puysegur. En faisant au noble etranger les honneurs de ses jardins, avec l'aimable dignité qui lui était ordinaire, le monarque arrive devant le pavillon de Desmarets.

Le ministre s'avance, et présente à Sa Majesté *Samuel Bernard, qui se confond en salutations* jusqu'à terre.

Louis XIV daigne assurer au contrôleur "qu'il est bien aise de le rencontrer avec le financier."

Eh bonjour monsieur du Corbeau.....

Il n'en avait pas dit autant à la plupart des seigneurs qui étaient là.

—Monsieur Bernard, ajoute-il, s'adressant à lui-même, "vous êtes bien homme à n'avoir jamais vu Marly. Venez le parcourir à ma promenade ; je vous rendrai ensuite à Desmarets."

Ces paroles firent tant de jaloux et donnèrent au Crésus un tel éblouissement, qu'il lui fut impossible de trouver un mot à répondre. Il s'appuya sur le bras du contrôleur, et marcha à gauche de Louis XIV, dont le comte de Bergheyk occupait la droite.

Les courtisans n'en revenaient pas d'un spectacle si étrange et d'une si incroyable faveur.

Jugez donc de ce qu'ils devinrent et de ce que devint le financier, lorsqu'on vit le grand roi s'adresser constamment à celui-ci, lui montrer ses bassins, ses carpes et ses jets d'eau, lui parler autant et plus qu'à Bergheyk lui-même, en un mot, l'accabler de ses grâces "qu'il employait si bien quand il voulait combler quelqu'un."

Que vous êtes joli ! que vous me semblez beau?

On se demandait à demi-voix si Bernard allait recevoir la noblesse ou l'une des premières charges de la cour.

—Quel homme ! quel héros ! quel dieu ! murmure le traitant à l'oreille du ministre ; que je suis malheureux d'être réduit à le refuser !

—N'y pensons plus, replique Desmarets,— pour mieux le forcer d'y penser toujours.

Ce n'était rien encore. Louis XIV laisse tomber sa canne dans le bassin des Muses, et prie le financier de la lui rendre. Bernard manque de se précipiter à la nage comme un chien de chasse, et a l'honneur de repêcher la canne en se mouillant le bras jusqu'à l'épaule.

Puis Desmarets ayant déclaré que *son ami* était trop heureux d'aller à l'eau pour Sa Majesté, faute de pouvoir aller au feu, le roi daigne trouver le mot charmant, et dit à Bernard qu'il est aussi riche en esprit qu'en écus.

Vous êtes le phénix des hôtes de ces bois!

Le banquier se rengorge comme si le madrigal était de lui, et demande à *son ami* s'il n'y a pas moyen de revenir sur l'affaire de la veille ?

—Impossible, répond le ministre ; un autre a reçu ma demande et ma donné sa parole.

Bernard pousse un gros soupir, et ouvre tristement sa tabatière d'or.

—*Voilà une boite d'un goût parfait !* s'écrie Louis XIV, et il y prend quelques grains de tabac qu'il sème en souriant sur son jabot.

—Décidement, chuchotent les seigneurs, Desmarats présente son successeur à Sa Majesté.

—Ah ! mon cher, dit Bernard au contrôleur, vous rendrez à mon rival sa parole, et vous prendrez les dix millions chez moi !

—Il n'est plus temps ! repart durement Desmarets, renfrogné comme un chat guettant la souris.

On arrive au jeu de boules, une partie s'engage entre les jeunes courtisans. Le roi, qui aimait beaucoup cela, regarde et juge les coups.

—Allons, monsieur Bernard, à votre tour ! dit-il au financier.

Et il lui montre la boule que venait de quitter un duc.

Bernard hésite, rougit, prend la boule.. et la lance si loin du but qu'il ravage un carré de fleurs.

—On ne peut plus galant ! lui dit le roi, feignant de croire qu'il n'a pas voulu gagner contre un de ses gentilshommes.

A ces mots, le corbeau ne se sent pas de joie...

Le traitant se pâme au milieu des félicitations générales, et reprenant Desmarets à part :

—Je vous donne onze millions au lieu de dix si vous voulez me rendre la préférence !...

—Il est trop tard, mon cher Samuel, il fallait me dire cela avant-hier. J'en suis vraiment désolé pour vous.

Le jeu continue.. Bernard en est toujours.. Et à chaque maladresse le roi trouve un compliment pour le banquier, et à chaque compliment celui-ci offre un million de plus à Desmarets.

Enfin le roi saisit la boule du Crésus, et, s'écrient : "Pour monsieur Bernard !" lui fait gagner d'un seul coup la partie..

Un prince du sang eût envié une grâce semblable..

—Plus de doute ! murmurent les courtisans, ce traitant sera demain chevalier de Saint-Michel et ministre des finances !

Bernard, éperdu de joie, fou de vanité, se jette aux pieds du monarque, sème au loin son chapeau, sa canne et sa tabatière,

Il ouvre un large bec, laisse tomber sa proie...

et court annoncer à Desmarets qu'il lui prêterait seize millions !..

(*A continuer.*)

(1) Historique et textuel. Voyez les *Mémoires de Saint-Simon.*

CORRESPONDANCE.

PROFESSION MEDICALE.

M. LE RÉDACTEUR,

Permettez-moi, je vous prie, de me servir de la voie de votre journal, pour exprimer toute la surprise que m'ont causée les deux écrits de M. le Dr. Bibaud. Membre de la Société Médicale d'Emulation du Bas-Canada, il a fait partie du comité chargé de la rédaction du nouveau bill de Médecine qui doit être présenté à la Législature, il a pris part à toutes les séances qu'a nécessitées ce travail, qui une fois terminé, a trouvé en lui, non plus un de ses pères, mais un ennemi acharné. Que penser donc maintenant de la conduite de M. le Dr. B!..... La crainte d'exciter des réflexions trop injurieuses contre M. le Dr. et l'estime que j'ai personnellement pour lui me forcent de passer outre.... Mais lorsque ce Mr. dit, qu'à une des assemblées de la Société Médicale d'Emulation, il a eu une majorité de six voix contre *quatre pour la conservation de l'acte d'incorporation*, je nie le fait et dis que cette majorité n'a été obtenu que pour la revision du préambule du bill ; ce bill comme convenu, remis devant la Société, à l'assemblée suivante (dont M. le Dr. ne peut guère se plaindre, puisque c'est lui-même qui a été inviter tous les membres à se réunir ce soir là et pour cette fin, et qu'il a eu par là occasion d'user de toute son influence sur chacun d'eux) avec quelques changements pour les expressions mais toujours le même quant au rappel de l'acte d'incorporation, fut passé à l'unanimité des voix.

D'ailleurs les Messieurs qui ont paru cette soirée soutenir M. le Dr. B. ne l'ont pas alors bien compris, en ont été convaincus en bien peu de temps, puisque leurs noms figurent non seulement encore sur l'annonce officielle, pour le rappel de l'acte d'incorporation, mais que de plus ils ont signé depuis la pétition au parlement pour cette fin. Je trouve la démarche du Dr. B. d'autant plus singuliere que ce M. fait dans ses deux écrits des aveux du mauvais fonctionnement des gouverneurs, de la nécessité d'amendements pour le bill passé : ma foi, puisqu'il trouve lui-même l'un et l'autre mauvais, pourquoi donc tant chercher à les conserver ? N'est-ce pas plutôt son titre de *gouverneur qu'il veut à tout prix sauver du naufrage ?* A mes yeux il est pourtant bien moins qu'honorable, après les démarches de ce corps ; quelques uns des gouverneurs les plus respectables par leur âge, leur carrière medicale, leur position sociale et surtout par leur caractère d'honnêtes et irréprochables citoyens, ont si bien senti la fausse position dans laquelle ils se trouvaient, qu'ils ont trouvé de leur devoir non seulement d'abandonner cette charge mais même de venir, comme de sages mentors, en aide aux plus jeunes médecins qui voulaient travailler à délivrer leurs confrères de toutes les conséquences de ce bill !

Nous devions penser que M. le Dr. B. suivait le bon exemple mais les évènements viennent nous expliquer bien autrement le but de sa démarche ! ! !..... ...

Quant à la lettre dont veut parler M. le Dr. non seulement il peut en avoir communication, mais chacun des membres de la profession pourra avoir de la société tous les renseignements désirés et même voir tous les papiers en sa possession : nous n'imiterons pas l'exemple de M. B. Pour nous chaque médecin est un frère ; à nos yeux donc point d'esprit de parti ou de nationalité ; nous avons déjà fait circuler le bill sans distinction ; chaque membre de la profession peut faire les suggestions qu'il croira avantageuses et devoir contribuer à l'amélioration du bill qui ne recevra la dernière main qu'après le jugement prononcé par les médecins en général.

Quand au nombre de ceux qui signeront la pétition au parlement pour le rappel de l'acte d'incorporation, nous ne le saurons que lors que les listes seront fermées et envoyées à leur destination, en sorte que le chiffre donné par le Dr. B. pourrait bien être pas trop exact, mais au reste c'est une supposition dont le temps fera raison.

Pour ce qui est du reproche que fait M. le Dr. que ce bill a été demandé par une grande partie de ceux qui travaillent aujourd'hui contre, je l'avoue, je suis moi-même de ce nombre, mais alors nous n'étions un corps régi par aucune loi, nous sentions la nécessité d'un bill. Sur ces entrefaites quelques médecins se chargèrent d'en rédiger un ; sans le faire comme nous, circuler parmi leurs confrères, ils demandèrent leur appui, ceux-ci le leur accordèrent aveuglément, persuades que comme par le passé ce ne serait que des lois pour le bien général.....

Nous avons tous été trompés dans nos espérances et maintenant que nous pouvons apprécier ce bill à sa juste valeur nous croyons devoir chercher à le faire remplacer par un meilleur et, c'est la raison pour laquelle nous avons prié tous les médecins de venir à notre aide pour contribuer à fournir avec nous les matériaux nécessaires à la rédaction du nouveau afin qu'il rencontre les besoins et les désirs de toute la faculté.

Quant à la conformité du nouveau bill avec celui qui existe, elle ne consiste qu'en deux clauses qu'un confrère a déjà fait remarquer, c'est dire bien peu en sa faveur que de n'en pouvoir extraire que deux clauses ! ! !

Pour ce qui est des sages-femmes, auxquelles M. le Dr. B. ne fait guère attention, disant que c'est inutile, je dis que c'est peut-être une des clauses les plus importantes pour la garantie de la société, à part de tous les désagréments, que cette classe de commères, la plupart des plus ignorantes, cause journellement aux médecins. Comment en effet se font ordinairement nos sages-femmes ? par circonstances, elles assistent quelques voisines, se donnent ensuite pour telles, et quoique le plus souvent elles ne sachent pas même lire, qu'elles n'aient jamais reçu le moindre conseil sur l'art obstétrique, les voilà plus habiles que les médecins qui ont fait des études suivies et subi des examens très sérieux sur cette branche et qui vont tous les jours, lorsqu'il n'est pas déjà trop tard, réparer les sottises de quelqu'une de ces femmes.

Ou ne protégera point la société ! et les médecins resteront à la merci des coups de langue de ces commères pour leur réputation ! ! Oh ! les médecins comptent déjà trop de détraires, qu'on diminue au moins celui-ci, lorsque les sages-femmes connaîtront au moins un peu l'art des accouchements, elles seront d'abord plus prudentes et peut être aussi plus reconnaissantes envers celui qui viendra conserver la vie à celles de leurs malades que leur ignorance allait sacrifier et leur en faire un crime.

Que d'enfants nés morts ou qui n'ont à peine donné quelques signes de vie et qui seraient été sauvés si un médecin eût été là pour les secourir, que de femmes n'auraient pas été détruites sous les soins d'une personne de l'art, et les législateurs passeraient par dessus cette clause et M. le D. B. regarde cette demande comme inutile ! ! !

Je ne crois pas devoir terminer encore sans dire quelques mots sur les écrits du journal de M. le Dr. Hall sur le même sujet. Personne de nous n'y a répondu parce que dans tous ces écrits venant de ceux qui veulent soutenir l'acte d'incorporation, nous avons toujours trouvé des aveux qui nous prouvaient que ceux même qui étaient contre nous avaient honte des procédés des gouverneurs et ne trouvaient pas le bill conforme au besoin de la profession en sorte que ces écrits même, dis-je, étaient des preuves accablantes données par l'opposition en faveur de la justesse de nos démarches dictées seulement pour le bien général puisque pour chacun de nous, elles ont été une occasion de travail et de dépenses ; mais jamais ces considérations ne nous arrêteront et ce que nous avons commencé par devoir, nous le continuerons à sa fin pour le respect que nous nous devons à nous-mêmes quelque en soit la conséquence.....

Que de preuves accablantes donc pour le rejet de l'acte d'incorporation, un gouverneur même, M. le Dr. B. avoue que Son Excellence n'a pas voulu sanctionner leurs réglements ; M. le secrétaire-trésorier est forcé de retirer son annonce ; chaque pas de la corporation est blâmé par ses soutiens mêmes ; le journal, qui est son organe, avoue qu'elle fonctionne bien mal, les hommes mêmes qui supportent le plus le bill en opération avouent qu'il lui faut de nombreux amendements et nous, outre tous les griefs dont nous nous sommes déjà plaints nous venons prouver à la corporation, par le calcul, ce glaive qui frappe toujours juste, que sa caisse éprouvera en moins de quelques années un déficit.

Eh ! bien, M. le Dr. qu'avez-vous donc à tant vous élever contre nous ! vous voyez tout du même œil que nous, même les partisans dont vous paraissez vous faire le champion ! Est-ce qu'une loi qui ne peut pas faire le bien qu'on en attendait d'abord ne doit pas être changée lorsqu'on a lieu par là d'espérer d'atteindre le but désiré.... D'ailleurs notre bill n'est qu'en contemplation, tandis que celui de votre prédilection est déjà sanctionné ; croyez vous que nos législateurs ne seront pas assez éclairés et assez sages pour le laisser en opération si leur conscience leur dit que c'est le meilleur. Celui qui agit de bonne foi et qui croit avoir la bonne cause pour partage ne montre pas tant d'humeur ! Pour nous, nous trouvons de notre devoir de secouer ce joug qui ne peut avoir de charme pour vous que parceque vous êtes un de ceux qui l'imposez à vos confrères, et si nous ne pouvons y réussir, soyez persuadé que nous saurons au moins vous faire part à vous et à messieurs les directeurs du Collége des Médecins et Chirurgiens des sentiments que nous inspire votre conduite, c'est-à-dire *un souverain mépris pour vos procédés comme gouverneurs du dit Collége*, du moins pour jusqu'à ce jour.

UN DE L'ASSOCIATION DES MÉDECINS.